



LES BONS RÉFLEXES

SUIVEZ UNIQUEMENT LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**

Le personnel de l'école et/ou des services périscolaires sait comment mettre les enfants en sécurité.



- **Évitez d'utiliser le téléphone.**

Laissez les réseaux libres pour les secours.



- **Référez-vous uniquement aux informations officielles**



- **Écoutez la radio** : France Bleu Orléans 100.9 Mhz

Document de synthèse du Plan Communal de Sauvegarde de Fay aux Loges

Vous pouvez consulter le Document d'information communal sur les risques majeurs « DICRIM » à disposition à la Mairie, consultable et en téléchargement sur le site de la Mairie (Infos pratiques- Sécurité)

<https://mairie-fayauxloges.fr/risque-majeurs-dicrim>

Ne pas jeter sur la voie publique



Le PCS



PLAN

COMMUNAL

DE SAUVEGARDE

DE FAY AUX LOGES

En synthèse



MAJ 2024

LE PCS

C'est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. **Le PCS complet est un document interne destiné aux élus et aux équipes communales.**

Cadre juridique: Loi du 13 Aout 2004 et notamment l'article 13 relatif au Plan communal de sauvegarde-Code Général des Collectivités Territoriales—article L 2212-2 - Différents décrets du 13/09/2005 et code de la sécurité intérieure du 30/10/2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

En cas de crise, le Maire déclenche le PCS. Une cellule de crise est immédiatement mise en place dans la Mairie pour coordonner les actions avec les équipes d'élus, les agents de la commune, la police municipale, les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile et tous les bénévoles qui se présenteraient spontanément :

Communiquer - Evacuer - Accueillir - Sécuriser – Intervenir sur le terrain

Le système d'alerte et d'information des habitants

1/ Alerte par la sirène : 3 émissions successives de 1mn 41, toutes étant séparées par un silence de 5 secondes.

2/ Le porte voix avec la sono mobile de la voiture de police.

3/ Merci de n'appeler la Mairie qu'en dernier recours !

Chacun peut s'informer en direct (voir ci-contre).

4 / Fin de l'alerte : nouveau déclenchement de la sirène d'une durée de 30 secondes en continu.

Exemples de mise en œuvre du PCS :

- Risques naturels - climatiques - Inondation
- Risques : Incendie - Feu de Forêt
- Risques Industriels - Transport de Matières dangereuses - Nudéaire
- Risques sanitaires
- Risques terroristes...

**Il est impératif de bien suivre les consignes des autorités.
Ne tentez rien qui puisse vous mettre en danger.**

LES NUMÉROS UTILES

En cas d'urgence ou alerte à donner :

- POMPIERS : 18
- GENDARMERIE : 17
- SAMU : 15
- Appel d'urgence Européen : 112

Pour se renseigner :

- Site internet Mairie : <https://mairie-fayauxloges.fr/>
- Application Intramuros
- Facebook - Fay aux Loges en ligne - Evénements et animations
- Panneau lumineux situé face à Carrefour Contact
- En fonction de l'évènement par des affiches et flyers remis aux commerçants
- **Et en dernier recours svp**
 - * Téléphone mairie : 02 38 59 57 11
 - * Urgence Astreinte Elus : 06 70 40 75 09